Projet d'appui aux Fonds de Développement Local forestier (AT-FDL)

"Principales leçons apprises des FDL pour le processus REDD+ en République du Congo"

Atelier de Restitution,
Brazzaville, 3 et 4 Juillet 2015

Sommaire

1: Questions posées et sources d'information

2: Intérêt général des FDL

3: Leçons apprises des FDL

4: Pistes à discuter pour une application concrète des FDL - Le cas du Programme Réduction Emissions (ERP)

5: Conclusions, recommandations

6: Orientations pour les travaux en groupes

2

1. Questions posées et sources d'information

3

Questions posées dans le rapport

1. **Le FDL a été intégré au mécanisme de partage des bénéfices** proposé par la CN-REDD (capitalisant les premières analyses faites par l'AT-FDL)
2. **En quoi le FDL constitue a priori un modèle intéressant dans un contexte REDD**+? Ré-explorer la question
3. **Quelles sont les leçons apprises des FDL sur le terrain (Bottom-Up) ?** Pour la construction d'un MPB
4. **Quelles propositions plus concrètes peuvent être faites sur l'intégration des FDL dans un MPB REDD+ ?** Explorer le cas de financements REDD+ national et Programme ER

4

Sources de travail

- ✓ Etude « Revue et analyse des mécanismes existants de partage des bénéfices dans les principaux secteurs au Congo » (et expériences internationales)
- ✓ Résultats du travail de diagnostic et d'amélioration des FDL
- ✓ Stratégie nationale REDD+ et Mécanisme *provisoire* de partage des bénéfices REDD+
- ✓ Eléments cadres du Programme de Réduction des Emissions (FCPF / BM)

5

2. Intérêt général des FDL

6

Le FDL présente plusieurs **avantages** à son application:

❖ Relie le niveau infranational (Départemental) au niveau local (CLPA) > Circuit court qui permet une **proximité** et assure en principe une bonne **efficience**

❖ Déjà **opérationnel**, donc son utilisation implique des couts moindres (cf. création, formation des instances)

❖ Présente des **améliorations** récentes pour le rendre plus efficace, efficient et équitable

7

❖ Offre l'avantage d'une ouverture dans les **sources de financements** (au-delà des sociétés forestières) > financements REDD+ et PSE

❖ Permet d'envisager **tous types de bénéfices** (ou presque) avec des critères révisés de sélection qui restent souples (amendable facilement - RI)

❖ Est **participatif**, impliquant la majorité des acteurs concernés par le partage des bénéfices au niveau départemental + flexibilité pour des membres extérieurs aux Conseils de Concertation (**ouverture** CODEPA, gestionnaires projets/ programmes REDD+)

8

Le FDL a plusieurs **contraintes** et **questions** quant à son application:

❖ Redistribution au niveau des CLPA uniquement

❖ *A priori* seulement au niveau des concessions forestières où il est déjà mis en place. Dans le cas contraire ; couts de création et lancement, temps requis, volonté politique

❖ Ses niveaux d'efficacité et de gouvernance doivent être vérifiés en fonction des standards requis (cf. types de financements REDD+) ; voire également améliorés / adaptés

9

Au final, le FDL peut être **capitalisé à plusieurs niveaux** :

❖ En termes de mécanisme en tant que tel pour délivrer des bénéfices
Cf. cas du Programme RE (ainsi que projets et financements via un mécanisme national)

❖ En termes d'expérience (leçons apprises) utile pour créer un mécanisme de partage des bénéfices
Cf. point suivant

10

3. Leçons apprises des FDL

11

❑ Envisager les bénéficiaires de manière large
► Attention de prendre en compte tous les acteurs au niveau de la communauté
► Ouverture aux groupements familiaux et aux groupements communautaires

❑ Envisager les bénéfices de manière large
► Bénéfices mixtes (monétaire et non monétaires, directs et indirects) sur le court, moyen et long terme :
- **♦ Activités Génératrices de Revenus et Infrastructures Sociocommunautaires**
- **♦ Renforcement des capacités pour les activités (organisationnel, technique)**
- **♦ Renforcement de la gouvernance et droits des CLPA**

12

❑ Structures de gouvernance plus élargie au niveau des communautés villageoises
► Evolution modèle actuel (PRECO) à un système élargi (CGDC) visant un processus plus inclusif de prise de décision et représentation dans les instances à plus haut niveau

❑ Reconnaissance plus avancée des CLPA dans la gestion des ressources et des espaces
► Modèle de cogestion plus avancé, avec PSG à l'échelle des villages et clarification plusieurs autres aspects

13

❑ Mécanisme de gestion des litiges et des conflits
► Nécessaire en tant que recours ultime et moyen de suivi et de traitement des plaintes systématique, anonyme, transparent / public
► Mais nécessite aussi un travail approfondi en amont qui vise à réduire les risques de litiges et conflits à travers une bonne gouvernance à différents niveaux

❑ Evaluation et renforcement des capacités
► Qui fait quoi ? Besoin de recruter des professionnels à des fonctions clefs ?
► Besoin de formations formelles et accompagnement à la mise en œuvre

14

4. Pistes et discusions pour une utilisation concrète des FDL

Le cas du Programme de Réduction des Emissions

15

Avantages / limites des FDL dans l'ER-PD

❖FDL existants dans les **départements de la Sangha et de la Likouala** où ER-Programme et où certains acteurs impliqués (sociétés forestières) utilisent déjà les FDL

❖ Les villages des concessions forestières aménagées où sont les FDL disposant de **Séries de Développement Communautaire** (= zones délimitées où sont conduites les activités de subsistance) permettant un monitoring aisé par le **MRV**

❖ Question du mécanisme pour les zones hors FDL (extension des FDL ? Structure *ad hoc* qui s'inspire des FDL ? Prestataire ?)

16

1- Activités éligibles (contribution RE) et acteurs

Hypothèses…

❑ **Activités individuelles *actives*** (au niveau des SDC)
Cultures vivrières (biochar, agroforesterie) ?
Cultures de rente ?

❑ **Activités communautaires *actives*** (au niveau SDC)
Contrôle des défrichements (déforestation, dégradation)
Contrôle d'un plan de gestion des PFNL et SE

❑ **Activités communautaires *passives*** (en dehors SDC)
Rente carbone liée aux zones hors SDC où des droits coutumiers sont reconnus (série de production)

17

2- Bénéfices possibles sous un angle large

1. Renforcement des capacités et des droits des CLPA (ex. mise en place et formation CGDC, PSG des SDC)
2. Appui mise en œuvre des activités individuelles (ex. intrants, appui) **FDL comme source additionnelle ?**
3. Appui mise en œuvre des activités collectives (ex. mise en œuvre PSG) **FDL source additionnelle ?**
4. Appui au suivi participatif de la performance des activités donnant lieu aux bénéfices REDD+
5. Les bénéfices REDD+ au sens strict, à destination des individus et du reste de la communauté, sous différentes formes **FDL envisagés**

18

3- Mesure performance et partage des bénéfices

❑ **Echelle du système MRV**
A l'échelle de l'ensemble des SDC d'une même concession ? De chaque SDC ? D'un groupe de parcelles pour un usage donné ? Ou bien d'une parcelle individuelle ?

❑ **Utilisation d'indicateurs approximatif ou proxy**
Si MRV à l'échelle d'un groupe d'individus, alors besoin de trouver un moyen pour évaluer les résultats de chacun et partager les bénéfices (ex. nombre d'ha plantés….)

19

5. Conclusions et recommandations

20

Les bases d'un MPB REDD+ au niveau national sont posées ►Besoin de préciser plusieurs aspects ►L'ER Programme, avec l'expérience des FDL, constitue un moyen de tester des options

Un aspect central, particulièrement pertinent au stade actuel :

Articulation entre l'**identification** des « acteurs, activités, droits » dans une zone, le fonctionnement du système **MRV** et le **partage des bénéfices**, en veillant à considérer d'autres critères que la performance (cf. équité)

21

5. Orientation des groupes de travail

22

Reprendre et répondre aux **questions** posées

1. **En quoi le FDL constitue un modèle intéressant dans un contexte REDD+ ?**
   Cf. Lecture ciblée de certaines parties de la section 3.1
2. **Quelles sont les leçons apprises des FDL sur le terrain (Bottom-Up) ?**
   Cf. Section 3.2
3. **Quelles propositions plus concrètes peuvent être faites sur l'intégration des FDL dans un MPB REDD+ ?**
   Cf. Section 4.2 (ER-Programme)
   Cf. Sections 2 et 4.1 (mécanisme national REDD+)

23